

---

Don par les citoyens du canton d'Ecouché, district d'Argentan, de l'argenterie trouvé chez le citoyen Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don par les citoyens du canton d'Ecouché, district d'Argentan, de l'argenterie trouvé chez le citoyen Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly, lors de la séance du 4 nivôse an II (24 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 244;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1913\\_num\\_82\\_1\\_37357\\_t1\\_0244\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37357_t1_0244_0000_15);

---

Fichier pdf généré le 19/02/2024

929,581 livres, et la vente a monté à 1 million, 316,799 livres; ils espèrent, dans le courant de nivôse, remplir un pareil tableau.

La Convention décrète le renvoi au comité d'aliénation (1).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (2).

Les administrateurs du district de Bellac font passer à la Convention nationale le tableau des ventes des immeubles d'émigrés; 14 adjudications ont été faites; les prix estimatifs montaient ensemble à 929,581 livres et la vente à 1,316,799 livres, ce qui donne un excédent de 387,218 livres de l'estimation à la vente; ils espèrent dans le courant de nivôse remplir un pareil tableau, et que sous peu, dans ce district tous les biens de ces scélérats seront vendus aussi avantageusement.

Le citoyen Moline, secrétaire-greffier attaché à la Convention nationale, fait hommage d'un hymne de la vérité.

Mention honorable.

Les administrateurs du district de Castelnaudary, font passer à la Convention nationale l'état de ventes de biens des émigrés dans leur district, et annoncent qu'un objet estimé 30,000 livres s'est vendu 56,600 livres, parce que, disent-ils, on ne croit point aux revenants dans leur district.

La Convention décrète mention honorable, insertion au « Bulletin » et renvoi au comité d'aliénation (3).

COMPTE RENDU du *Bulletin de la Convention* (4).

Les administrateurs du district de Castelnaudary écrivent que depuis la première vente des biens d'émigrés, lors de laquelle la chaleur des enchères a fait porter à 56,600 livres un objet estimé 30,000 livres, les enchérisseurs ne se refroidissent point, et que tous les articles doublent, triplent même souvent le prix de l'estimation.

Le citoyen Molière [Moline], secrétaire attaché à la Convention, lui fait hommage d'un hymne intitulé *De la Vérité*, et la Convention décrète la mention honorable et l'insertion au « Bulletin » (5).

Suit la lettre du citoyen Moline (6).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 69.

(2) *Second supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 69.

(4) *Second supplément au Bulletin de la Convention* de la séance du 5 nivôse an II (mercredi 25 décembre 1793).

(5) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 70.

(6) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 888, pièce 24.

« Au Président de la Convention nationale.

« Citoyen Président,

« Dans ce moment où la République française compte ses jours par ses victoires, j'ai cru devoir faire hommage d'un hymne de la vérité au peuple français que m'a inspiré mon patriotisme.

« *Vive la République française!*

« MOLINE, secrétaire-greffier attaché à la Convention nationale. »

*Hymne de la Vérité au peuple français, par le citoyen Moline, secrétaire-greffier, attaché à la Convention* (1).

Emule de Bellone et du dieu de la guerre,  
Peuple républicain né pour la liberté...  
De l'infâme Germain et du lâche insulaire  
Tu sais braver l'audace et la férocité.  
Que ton bras, armé du tonnerre,  
Éclairé par la vérité,  
A tous les peuples de la terre  
Fasse connaître enfin la souveraineté.  
Les suppôts des tyrans d'Albion et d'Espagne,  
Réunis aux brigands du Nord,  
En vain pour te combattre épuisent leur effort;  
Du haut de la sainte Montagne  
Un Hercule les frappe et leur donne la mort.

Des citoyens du canton d'Ecouché, district d'Argentan, présentent à la Convention 188 marcs d'argenterie de toute espèce, trouvée enfouie chez le nommé Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly.

La Convention décrète la mention honorable, l'insertion au « Bulletin » et le renvoi à l'Administration des domaines (2).

Suit la lettre de ces citoyens (3).

« 4 nivôse an II.

« Citoyens,

« Vous avez à votre barre quatre membres du comité de surveillance du canton d'Ecouché, district d'Argentan, département de l'Orne, 54 lieues d'ici, qui vous apportent le produit de leurs recherches.

« Ils ont trouvé enfoui dans la terre, chez le nommé Pierre Dumoulin, ci-devant seigneur de Sentilly, une quantité de 188 marcs d'argenterie de toute espèce, dont un calice et une patène; ledit Sentilly a tous ses enfants émigrés; et chez deux autres particuliers 84 livres d'argent monnayé et 12 livres de monnaie également enfouies dans la terre.

« Comme les brigands sont parsemés dans les différentes routes de ce département, ces braves cultivateurs, pour vous assurer ce dépôt, l'ont apporté eux-mêmes sur leur dos.

« Ces citoyens se nomment : François Heude-

(1) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 888, pièce 25.

(2) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 70.

(3) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 864, pièce 41.